

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

MAIRIE DE BELLEFONTAINE 1, rue des Sablons 95270 BELLEFONTAINE

Tél: 01.34.71.01.76 mairiesecretariat@bellefontaine.fr

ARRÊTE DU MAIRE N° 24/2025

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A Monsieur Claude HERVIN

3^{ème} Adjoint au Maire

Le Maire de la Commune de Bellefontaine, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-18,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Noël DUCLOS, Maire de la Commune de Bellefontaine (Val d'Oise), donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Claude HERVIN, troisième Adjoint au Maire de la commune, pour prendre toutes décisions et signer toutes les pièces et documents relatifs à la bonne marche des services durant son absence du 16 juillet 2025 au 10 août 2025 inclus.

ARTICLE 2 : le présent arrêté sera affiché et transcrit au registre des arrêtés de la commune Ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- Monsieur le Comptable Public de la collectivité,
- A l'intéressé.

Fait à Bellefontaine, le 03 juillet 2025

Le Troisième Adjoint, Le Maire,

Claude HERVIN Jean-Noël DUCLOS

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification